



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 DECEMBRE 2021

Date de la convocation 02-12-2021

Conseillers municipaux en exercice: 19

Votants : 17 Présents : 11 Procurations : 6

Présents :

Mesdames : ABADIE, MARTELOZZO, RUBIO, SAVARD.

Messieurs : BRISARD, CANDIARD, DASSIEU, GOUZY, KLIMACEK, PERIN, SUEL.

Absents excusés :

Mme CAZENAVE donne procuration à M. KLIMACEK

Mme FRITZ donne procuration à M. DASSIEU.

Mme DELFINI donne procuration à Mme SAVARD.

Mme GARRIGUES donne procuration à M. SUEL.

M. RAGOT donne procuration à M. GOUZY

M. KLEIN-MEYER donne procuration à Mr CANDIARD.

Absents : Mme Françoise POUJAL, M. Romain DAUBA

Secrétaire de séance : Madame MARTELOZZO Martine.

Début de séance : 20 H 30

1. Approbation du Compte-rendu du 15 Novembre 2021

Observation M. RAGOT n'était pas présent au CM du 15.11.2021.

2. Délibération passage à la M57.

L'agent en charge des finances, a informé Mme la Maire, qu'elle souhaite se porter volontaire pour être « commune pilote » pour le passage à la comptabilité M 57 au 01.01.2022. Il y aura obligation pour toutes les collectivités au 01.01.2024.

- **Délibéré : oui à l'unanimité.**

3. Délibération charges des frais de scolarité enfants extérieurs – Année scolaire 2020/2021.

Mme la Maire informe l'assemblée qu'il faut délibérer sur le prix des charges de fonctionnement des écoles pour les enfants de l'extérieur accueillis à Pujaudran. Elle rappelle que le prix pour l'année scolaire 2019/2020 était de 927.93 €.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, souhaite conserver pour l'année scolaire 2020/2021 le même tarif, soit 927.93 €.

- **Délibéré : oui à l'unanimité**

4. Délibération tarification des repas scolaires vacances pour 2021/2022 – Refacturation CCGT.

Mme la maire rappelle aux membres du conseil municipal les tarifs délibérés pour l'année 2020/2021 soit :



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 DECEMBRE 2021

Date de la convocation 02-12-2021

Conseillers municipaux en exercice: 19

Votants : 17 Présents : 11 Procurations : 6

	ENFANTS	ADULTES
REPAS SCOLAIRE	3 €	5 €
REPAS MERCREDIS	3 €	5 €
REPAS VACANCES	5 €	5 €

Le Conseil Municipal après en avoir discuté, souhaite conserver pour l'année 2021/2022 la même tarification pour la refacturation à la CCGT.

- **Délibéré : oui à l'unanimité**

5. Délibération reversement taxe foncière ZA de Pujaudran.

La CCGT demande à ce que la commune de Pujaudran reverse la taxe foncière perçue sur la ZA de Pujaudran pour les permis de construire délivrer à compter de 2020. Une estimation a été fournie par la CCGT pour l'année 2020, elle s'élèverait (estimation haute) à hauteur de 16 715.00 €. Mme la Maire informe qu'il faut délibérer sur le principe du reversement des taxes foncières à compter de 2020.

Le conseil municipal après en avoir discuté, décide que compte tenu que nous avons des frais inhérents à ces autorisations d'urbanisme :

Nous avons des frais inhérents à ces permis de construire à savoir :

- Des frais d'affranchissement pour l'envoi des autorisations d'urbanisme
- Des frais refacturés par le service ADS pour les demandes d'instruction
- Frais de voirie d'accès à la zone
- Frais de contentieux lors de litige

Après discussion le conseil municipal décide de négocier avec la CCGT pour les différentes charges qui nous incombent afin de ne pas reverser la totalité des taxes foncières de la ZA de Pujaudran.

- **Délibéré : oui à l'unanimité**

6. Délibération Convention EPF au lieu-dit « L'Aouelleron » (Etablissement Public Foncier).

Mme la Maire expose aux membres du conseil municipal un projet de convention Public Foncier.

L'EPF par son action foncière, contribue à la réalisation de programmes :

- De logements seniors (1^{er} achat) et logements sociaux,



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2021

Date de la convocation 02-12-2021

Conseillers municipaux en exercice: 19
Votants : 17 Présents : 11 Procurations : 6

Le conseil municipal après en avoir discuté, approuve à l'unanimité des membres présents ladite convention.

- **Délibéré : oui à l'unanimité**

7. Délibération Adhésion ARAC (Agence Régionale de l'Aménagement et de la Construction Occitanie)

Mme la Maire présente au conseil municipal l'objet de la délibération à savoir : l'adhésion à la SPL ARAC Occitanie et le rachat par la commune de Pujaudran à la Région Occitanie de 10 actions à la valeur nominale, soit 1000 € (100 € l'action).

La SPL permet aux collectivités territoriales une assistance de projet ouvrage et des missions d'ingénierie pour notamment le projet « Groupe Scolaire ».

- **Délibéré : oui à l'unanimité**

8. Frais de scolarité (Année 2020/2021) à l'Ecole de l'Isle Jourdain (Classe Ulis-Elémentaire)

Mme la Maire informe les membres du conseil municipal du courrier émanant de la Mairie de l'Isle Jourdain nous demandant de participer aux frais de scolarités pour l'année 2020/2021 pour 2 enfants de Pujaudran scolarisés en classe ULIS au prix de 937.00 €/Enfant.

Le conseil municipal après en avoir discuté, approuve à l'unanimité des membres présents la participation aux frais de scolarité pour les enfants en classe ULIS à l'Isle Jourdain au prix de 937.00 €/Enfant.

- **Délibéré : oui à l'unanimité**

Questions Diverses

1- Festivités du week-end 11 et 12 Décembre pour l'APE.

Un spectacle de théâtre est prévu le samedi 11/12 au matin pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire. Suite aux mesures sanitaires en vigueur, afin de maintenir cette manifestation, Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a proposé à l'APE de faire 2 représentations dont une sera financée par la commune.

2 – Echanges sur une situation conflictuelle à la zone du roulage.

3 – Décision de poser un panneau au milieu du chemin de la Rose.

4 – Les douches du foot vont être réparées

5 – Distribution coffrets de Noël

La séance est levée à 22H30, signé et approuvé par le secrétaire de séance

Signé et approuvé par le secrétaire de séance

du et Approuvé

Madame la Maire
ABADIE Muriel

[Signature]